



Nationalité française pour ma petite fille

Par **FERHAT ZAHIA**, le 18/11/2016 à 21:38

bonjour,

je suis française et comment faire pour ma petite fille de 10 ans qui algérienne (passeport France).

merci beaucoup.

Par **youris**, le 18/11/2016 à 22:28

bonjour,

pour qu'un enfant soit français, il faut qu'un des parents (père ou mère) soit français à sa naissance ou durant sa minorité.

le fait que soyez française, ne permet pas à votre petite fille d'obtenir la nationalité française à ce titre.

salutations

Par **FERHAT ZAHIA**, le 23/11/2016 à 13:15

merci beaucoup ,alors quelle est la procédure pour naturalise ma fille de ans

Par **youris**, le 23/11/2016 à 13:37

Il faut que votre petite fille remplisse les conditions pour obtenir sa naturalisation soit par filiation, soit en remplissant les conditions générales exigées pour prétendre à la nationalité française.

Si votre petite fille vit en algérie avec des parents algériens, elle ne peut pas prétendre à la nationalité française.